

**Corporation des propriétaires
de**

**BARS
BRASSERIES
ET
TAVERNES
du Québec**

UTBQ
Union des tenanciers de bars du Québec

130, rue Principale, Châteauguay (QC) J6J 3H1
Tél. (450) 692-8443 Fax. (450) 692-7638

7373, rue Cordner, LaSalle (QC) H8N 2R5
Tél. (514) 937-0531 Fax. (514) 933-0936

Montréal, le 29 septembre 2020

L'honorable François Legault
Premier ministre du Québec
Conseil exécutif
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque est
3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

PAR TÉLÉCOPIEUR : 1 (418) 643-3924

Monsieur Pierre Fitzgibbon
Ministère de l'Économie et de l'Innovation
710, place D'Youville
6^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4

PAR COURRIEL : ministre@economie.gouv.qc.ca

Objet : Deuxième vague de la pandémie liée à la Covid-19 : fermeture des bars

Monsieur le Premier Ministre du Québec,
Monsieur le Ministre de l'Économie et de l'Innovation,

La Corporation des Propriétaires de Bars, Brasseries et Tavernes du Québec et son président, monsieur Renaud Poulin, et l'Union des Tenanciers de Bars du Québec et son président, monsieur Peter Sergakis, unissent leur voix pour vous transmettre la présente lettre aux noms de leurs membres respectifs relativement au sujet mentionné en rubrique.

D'abord, nous tenons à vous faire part du profond mécontentement de nos membres quant à la fermeture des bars et des resto-bars suivant l'annonce du 28 septembre 2020. Pourtant, nous soulignons que toutes les consignes établies par la Santé publique ont été mises en application par nos membres, lesquels ont travaillé en étroite collaboration avec tous vos intervenants, incluant notamment les équipes de la Santé publique, de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Ainsi, nous réitérons que les opérateurs de bars et de resto-bars ne sont pas les responsables de la recrudescence des cas dans la province, ceux-ci ne contrevenant pas, pour la quasi-totalité, aux mesures sanitaires en place. Des solutions alternatives étaient disponibles et envisageables et elles le

sont encore; Votre gouvernement aurait pu, à l'instar de certains pays européens et certains états américains, réduire plus strictement les heures d'opérations des bars et des resto-bars plutôt que de purement et simplement décréter la fermeture de nos établissements : les conséquences auraient ainsi pu être quelque peu mitigées. De ce fait, nous protestons à nouveau contre votre récente décision et vous demandons de revenir sur celle-ci. En tout état de cause, une question demeure : votre gouvernement envisage-t-il de « réduire » la période de fermeture annoncée de vingt-huit jours à une période moindre advenant une amélioration appréciable de la situation découlant de la pandémie? Il nous semble que cela est l'engagement minimal que votre gouvernement devrait prendre pour notre industrie!

Ceci étant dit, nous nous adressons à nouveau à votre gouvernement, et plus précisément au Ministre de l'Économie et de l'Innovation, afin de vous faire les représentations suivantes quant aux subventions qui doivent être accordées aux tenanciers de bars et de resto-bars du Québec, lesquels devront, à prime abord, subir une nouvelle fermeture.

En effet, il est absolument essentiel que votre gouvernement annonce sans tarder l'octroi de subventions substantielles en faveur de notre industrie. Non seulement cette-dernière doit faire face à une nouvelle fermeture imminente, mais elle peinait déjà à surmonter la première, à un point tel que la majorité de nos membres générait à peine l'équivalent de 25% de leur chiffre d'affaires pré-covid-19.

Ainsi, les subventions à être annoncées par votre gouvernement doivent non seulement couvrir cette nouvelle fermeture de vingt-huit jours, mais elles doivent être rétroactives au début de la pandémie, soit au mois de mars 2020, et devront perdurer pour au moins six mois suivant la reprise des activités normales par nos membres, ce qui représente la période minimale qui sera nécessaire pour recouvrer un chiffre d'affaire un tant soit peu acceptable.

Cette rétroactivité est nécessaire puisque, comme vous le savez, bon nombre de subventions / prêts offerts durant la première vague de la pandémie n'étaient simplement pas accessibles à nos membres en raison de la nature de leurs activités commerciales. À titre d'exemple, nous pouvons vous citer le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE), lequel n'a jamais été accessible aux propriétaires de bars et de resto-bars! Par ailleurs, un programme rétroactif est également essentiel pour notre industrie puisqu'il s'agit d'un secteur de l'économie qui a été parmi les plus durement frappé, ne serait-ce parce qu'il a été dans les premiers touchés par les fermetures, mais aussi parmi les derniers ayant pu rouvrir leurs portes!

En sus de ce qui précède, votre gouvernement doit également offrir une subvention aux propriétaires de restaurants, de resto-bars et de bars pour couvrir les pertes d'inventaire subites, tant en mars 2020 qu'actuellement, et pour pallier aux coûts qui ont été et qui devront être encourus par les opérateurs pour racheter un tel inventaire lors des réouvertures.

Bien que nous espérons qu'il ne s'agit pas d'une possibilité envisageable pour votre gouvernement, nous précisons qu'il est absolument inconcevable que le programme qui sera mis en place soit basé sur l'octroi de prêts! En effet, nos membres croulent déjà littéralement sous les dettes. Ainsi, le seul programme qui pourrait être acceptable devra reposer sur l'attribution de subventions gouvernementales non-remboursables.


Enfin, nous profitons de la présente pour vous solliciter à nouveau quant à la prolongation du Programme d'aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial aux petites entreprises (AUCLC) suivant la correspondance datée du 18 septembre 2020 que nous vous avons transmise à ce sujet,

laquelle est demeurée sans réponse jusqu'à maintenant. En effet, ledit programme n'a pas fait l'annonce d'une prolongation par le gouvernement fédéral et doit donc, sous réserves d'une annonce contraire imminente, prendre fin demain le 30 septembre. Or et maintenant plus que jamais, nous réitérons que ledit programme doit être minimalement prolongé pour les six prochains mois, et ce afin d'aider nos membres à faire face à la fermeture que vous venez d'annoncer!

Nous comptons sur votre collaboration et souhaitons ouvrir le dialogue avec vous dans les meilleurs délais possibles afin de mettre en place des mesures permettant réellement d'aider notre industrie.

Dans l'intervalle, nous vous prions de recevoir, monsieur le Premier ministre du Québec et monsieur le Ministre de l'Économie et de l'Innovation, l'expression de nos salutations distinguées.

**CORPORATION DES PROPRIÉTAIRES
DE BARS, BRASSERIES ET TAVERNES
DU QUÉBEC**


Renaud Poulin, président

**UNION DES TENANCIERS DE
BARS DU QUÉBEC**



Peter Sergakis, président